

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation : 06/10/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Christophe BOUVIER, M. Christian BOREL à M. Patrick CURTAUD, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Daniel PARAIRE à Mme Anny GELAS, Mme Sophie PORNET à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN, M. Lévon SAKOUNTS à Mme Annie DUTRON.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : M. Thierry SALLANDRE.

OBJET : **JAZZ A VIENNE** : Modification des statuts de l'EPIC Jazz à Vienne : création d'un bureau

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

A ce jour, l'Etablissement Public Industriel et Commercial Jazz à Vienne dont Vienne Condrieu Agglomération est la collectivité de rattachement est administré par un conseil d'administration composé de conseillers communautaires et de personnalités qualifiées et dirigé par un directeur.

Afin d'associer davantage les membres du conseil d'administration de Jazz à Vienne à l'élaboration de l'ordre du jour du conseil et accompagner de manière plus régulière l'équipe permanente de Jazz à Vienne dans les orientations à prendre sur l'organisation du festival, il est proposé de créer un bureau au sein de l'EPIC.

Ce bureau sera une instance de travail et d'orientations préparatoires aux délibérations soumises au conseil d'administration. Il se réunira sur convocation du Président.

Le présent bureau sera composé de représentants élus par le conseil d'administration parmi ses membres.

Ainsi, il est proposé de modifier les statuts de l'EPIC Jazz à Vienne afin de prévoir la création d'un bureau.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération n°18-65 du 24 janvier 2018 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération actant le rattachement de l'EPIC Jazz à Vienne à l'Agglo et approuvant l'actualisation des statuts,

VU la délibération n°20-90 du 17 juillet 2020 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération désignant des membres au conseil d'administration de l'EPIC Jazz à Vienne,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les projets de statuts de l'EPCI Jazz à Vienne ci-joints qui créent un bureau composé de de représentants élus par le conseil d'administration parmi ses membres.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

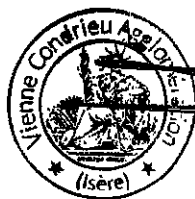
Conseil Communautaire du 13 octobre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 OCT. 2020
et a été publiée le 15 OCT. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS